gondwana
la marque biodiversité du groupe arp . astrance

POUR

linkcity

ETUDES D'INCIDENCES NATURA 2000 SIMPLIFIEE
ANGICOURT- HOPITAL VILLEMIN

Citation recommandée	Etude d'incidences Natura 2000 simplifiée
Version	V1
Date de la présente version	Avril 2025
Date de démarrage du contrat	03/2024
Maître d'ouvrage	Linkcity
Interlocuteur	Grégory RENE BOIS, Directeur de programmes adjoint Hugo BOROSIEWICZ, Responsable de programmes immobiliers
ARP ASTRANCE, Responsable projet	Alice MAGNE, Cheffe de projets Naturaliste
ARP ASTRANCE, Contrôle qualité	Jérémy DURAND, Directeur de projets

TABLE DES MATIERES

1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE 4

1.1 Contexte de la demande et objectifs de la mission 4

1.2 Localisation du projet 4

2. IDENTIFICATION DES SITES NATURA 2000 CONCERNES 6

2.1. Liste des sites Natura 2000 à proximité du site 6

2 DESCRIPTION DES SITE NATURA 2000 Les PLUS PROCHES 9

2.1 ZSC, FR2200378 – « Marais de Sacy-le-Grand » 9

2.2 ZSC, FR2200379 – « Coteaux de l'Oise autour de Creil » 10

2.3 ZSC, FR2200380 – « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » et ZPS, FR2212005 – « Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du Roi » 11

3 ANALYSE DES HABITATS ET LES ESPECES SUSCEPTIBLES D'ETRE IMPACTES PAR LE PROJET .. **Erreur ! Signet non défini.**

4 ANALYSE DES INCIDENCES DU PROJET 13

5 CONCLUSION ..... **Erreur ! Signet non défini.**

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Localisation du projet sur orthophotographie, ARP-Astrance 2024 5

Figure 4 : Zonages réglementaires à proximité du site d'Angicourt, ARP-Astrance 2024 8

TABLES DES TABLEAUX

Tableau 1 : Zonages réglementaires à proximité du site d'étude, ARP-Astrance 2024 7

1. DESCRIPTION DU PROJET

1.1 Contexte de la demande et objectifs de la mission

Linkcity mène un projet de réhabilitation des bâtiments sur l'ancienne cité sanatoriale d'Angicourt pour la création de logements, zones d'accueil de séminaires.

Le site d'accueil du projet se situe au sein d'un boisement. Il présente une surface totale d'environ 36ha, dont une emprise de bâti d'1,3ha et 4ha de voiries.

Le projet vise à réhabiliter les bâtiments existants afin d'en faire des logements à destination des jeunes et retraités, une hôtellerie de séminaire ainsi qu'une crèche. Une partie des espaces boisés sera conservée en tant que sanctuaire de biodiversité et le site sera géré en gestion différenciée.

L'un des objectifs est une désartificialisation globale du site, afin de passer de 14,86% d'artificialisation à 7,15% après le projet.

Linkcity a sollicité l'accompagnement de Gondwana, pôle biodiversité du groupe ARP-Astrance, pour la réalisation d'une étude d'incidence Natura 2000 simplifiée.

1.2 Localisation du projet

Le site est localisé en sur la commune d'Angicourt dans le département de l'Oise, en région Hauts-de-France. L'emprise du projet est composée de l'ancien Sanatorium d'Angicourt en activité jusque dans les années 50 et d'autres bâtiments de l'hôpital Villemin abandonnés depuis 1997. L'arrêt des activités sur le site ainsi que l'exploration urbaine (urbex) ont conduit à un état de dégradation avancé des bâtiments.
La zone d'étude est donc constituée de ces bâtiments abandonnés, enclavés dans une forêt.

Autour de la zone d'étude se trouvent des corridors boisés ainsi que des parcelles agricoles. Le site est aussi entouré de communes faiblement urbanisées et se trouve au nord de Nogent sur Oise. Par ailleurs, le site est bordé par deux départementales la D62 et la D29 à l'ouest et à l'est.

L'Oise se trouve à moins de 2km au sud du site d'étude.

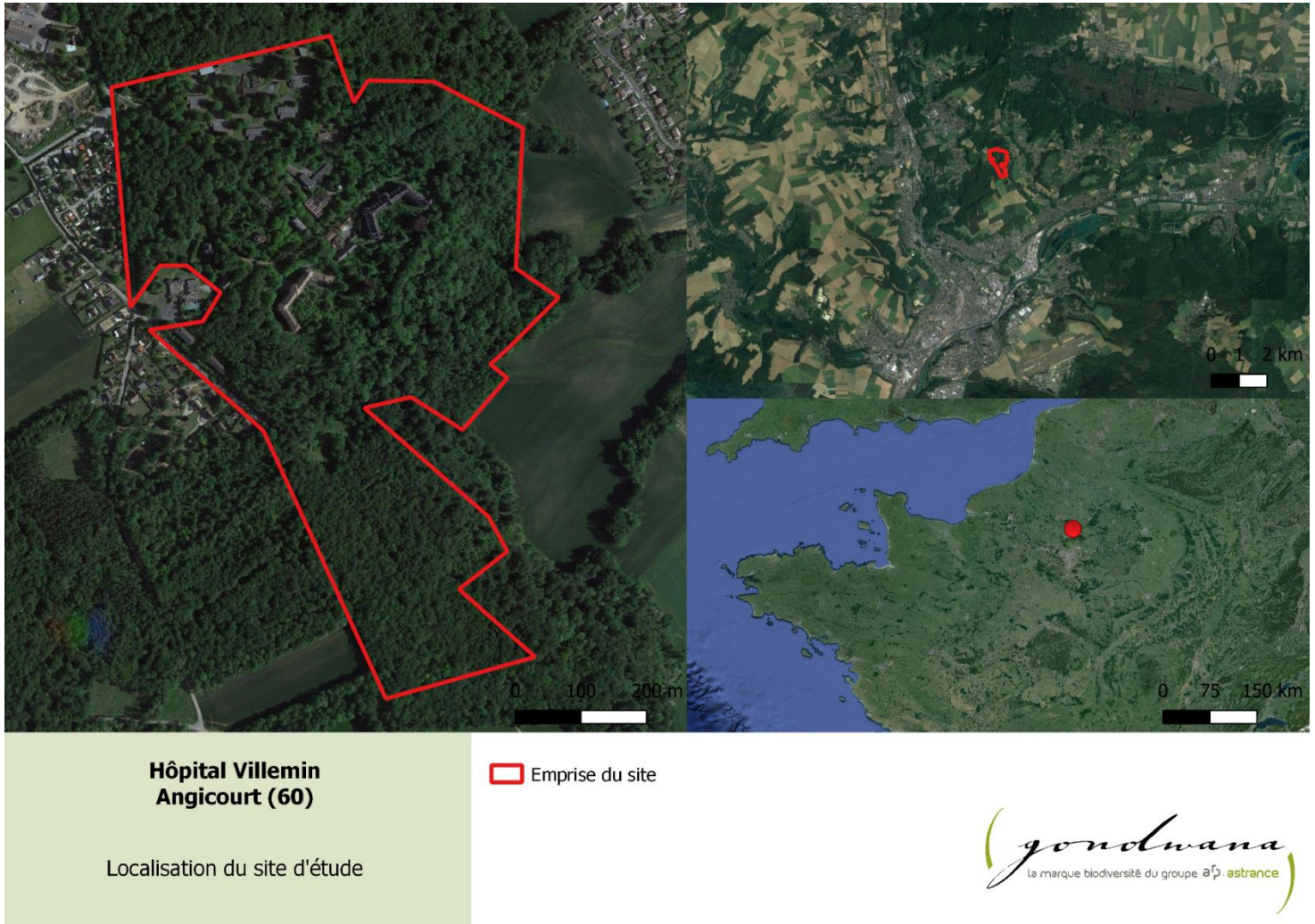

Figure 1 : Localisation du projet sur orthophotographie, ARP-Astrance 2024

2. IDENTIFICATION DES SITES NATURA 2000 CONCERNES

2.1. Liste des sites Natura 2000 à proximité du site

Aucune zone soumise à réglementation n'est présente sur l'emprise du projet.
Toutefois, 4 zonages Natura 2000 ainsi qu'un site RAMSAR sont présents dans un rayon de 10km autour du site.
Des similarités existent entre les habitats décrits sur le site et ceux présents sur le site. A savoir, des milieux boisés, des cours d'eau, des milieux ouverts.
Au vu de la proximité entre le site et les zonages et de la présence de continuités de la trame verte il est prossible que des espèces décrites au sein des zonages réglementaires alentours soient inventoriées au sein du projet.

Site RAMSAR
Signataire de la Convention de Ramsar en 1971, la France a ratifié ce traité en 1986. Elle s'est alors engagée sur la scène internationale à préserver les zones humides de son territoire.
Au 30 novembre 2023, la France compte 54 sites Ramsar qui s'étendent sur une superficie de plus de 3,9 millions d'hectares, en métropole et en outre-mer.
L'inscription de zones humides au titre de la convention de Ramsar constitue un label international qui récompense et valorise les actions de gestion durable de ces zones.

NATURA 2000
Le réseau Natura 2000 a été mis en place par la Directive européenne « Oiseaux » de 1979 et par la Directive « Habitats » de 1992. Principale contribution de l'Union européenne à la préservation de la biodiversité, ce réseau a pour objectif d'enrayer l'érosion mondiale de la biodiversité. Il vise particulièrement à protéger à long terme des espèces et des habitats menacés, à forts enjeux de conservation en Europe.
Les zones Natura 2000 sont des sites naturels, terrestres et marins identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore et de la faune sauvage et des milieux naturels qu'ils abritent.

Il existe deux types de zones au sein de ce réseau :
- **Les Zones de Protection Spéciale (ZPS) :** ces zones sont jugées très importantes vis-à-vis de la conservation des oiseaux au sein de l'Union Européenne, notamment pour leur alimentation, leur reproduction ou leur migration ;
- **Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** : ces zones prennent en comptent les habitats naturels et semi-naturels, ainsi que les espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire.

Tableau 1 : Zonages réglementaires à proximité du site d'étude, ARP-Astrance 2024

Type de zonage	Code site	Nom	Code carte	Superficie (ha)	Distance au site	Commentaires
Site RAMSAR	FR7200049	Marais De Sacy	1	1072	2,8	Vaste zone humide et tourbières alcalines abritant des espèces vulnérables au plan mondial telles que le campagnol amphibie, la Dolomède des marais, et le Vertigo étroit. C'est aussi une halte migratoire pour l'avifaune et l'hivernage. Les nombreuses roselières abritent aussi en période de nidification des espèces paludicoles comme le Blongios nain ou la Marouette poncutée.
Natura 2000 – Directive Habitat	FR2200378	Marais de Sacy-le-Grand		1367	2,6	
	FR2200379	Coteaux de l'Oise autour de Creil	2	102	4,6	Ce zonage est composé de pelouses sèches, steppes, prairies humides, mésophiles, de forêts caducifoliées et de résineux présentant un cortège floristique remarquable (submontagnard).
	FR2200380	Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville	3	92	7,8	Le site présente une diversité exceptionnelle d'habitats forestiers, intraforestiers et périforestiers sur substrats variés. Ces massifs accueillent un cortège sabulicole remarquable à l'échelle régionale et une importante population d'Agrion de Mercure. Les massifs forestiers présentent aussi un intérêt mammalogique notamment concernant les chiroptères (Petit Rhinolophe, Murin de Bechstein) et trois sites de reproduction pour le Triton crêté ont été identifiés. Par ailleurs, ce complexe d'habitats exceptionnel présente une large gamme de biotopes tourbeux et boisements hygrophiles.
Natura 2000 – Directive Oiseaux	FR2212005	Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du Roi	4	13595	8,4	

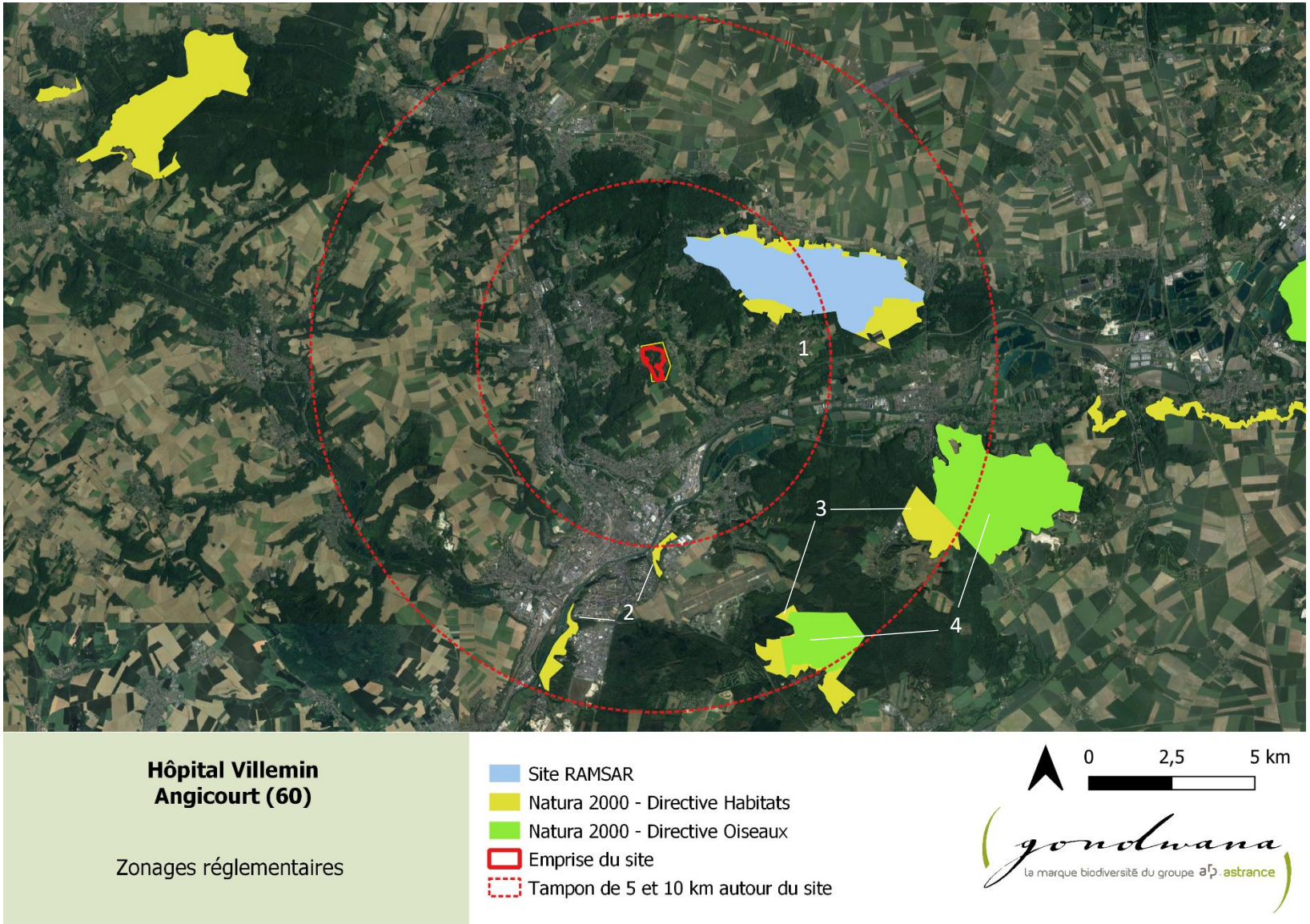

Figure 2 : Zonages réglementaires à proximité du site d'Angicourt, ARP-Astrance 2024

2 DESCRIPTION DES SITE NATURA 2000 LES PLUS PROCHES

La présentation des entités du réseau Natura 2000 est consultable via les Formulaires Standards de Données (FSD) des zonages, accessibles depuis le site de l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel).

2.1 ZSC, FR2200378 – « Marais de Sacy-le-Grand »

D'une superficie de 1 368 ha, la zone Natura 2000 « Marais de Sacy-le-Grand » est classée comme Zone Spéciale de Conservation (ZSC) depuis 2010. Cette dernière est localisée à 2,6 km au nord-est des limites de l'emprise du projet.

Le zonage est constitué d'un ensemble de marais alcalins de très grande superficie, situé dans une dépression allongée au pied de la cuesta d'Ile de France et constituant l'un des systèmes tourbeux alcalins les plus importants des plaines du Nord-Ouest européen.

Qualité et importance

Les intérêts spécifiques sont exceptionnels :

-floristiques : cortège exemplaire des tourbières basiques, très nombreuses plantes menacées, cortège des landes et mares acidiphiles, limites d'aire...

-ornithologiques : avifaune paludicole nicheuse et hivernante exceptionnelle typique des systèmes marécageux aux roselières développées (Grand Butor, Blongios nain, Marouette ponctuée, Le site est inventorié en ZICO ;

-batrachologique et herpétologique : taille des populations notamment, présence de Triturus cristatus

-ichtyologique : brochet

Vulnérabilité

Actuellement les marais de Sacy-le-Grand ne fonctionnent plus comme un système exportateur : avec la régression ou la disparition des pratiques de fauche, pâturage, étrépage, tourbage, l'exportation de nutriments est insuffisante pour maintenir un état trophique correct du système. En conséquence les phénomènes d'atterrissement et de minéralisation de la tourbe, de vieillissement des roselières, cariçaies, moliniaies au profit des mégaphorbiaies et fourrés hygrophiles indiquent les tendances évolutives générales des marais. Il s'en suit une perte de diversité sensible et une régression progressive des intérêts biologiques. Pour être efficace, la gestion des habitats ne peut se concevoir qu'à l'échelle de l'ensemble du marais et de sa périphérie.

Habitats et espèces d'intérêts communautaires justifiant la désignation du site

- 3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea
- 3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.
- 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition
- 4010 - Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix
- 4030 - Landes sèches européennes
- 6230 - Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)

- 6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)
- 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
- 7140 - Tourbières de transition et tremblantes
- 7210 - Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae
- 7230 - Tourbières basses alcalines
- 9120 - Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)
- 9190 - Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur
- 91D0 - Tourbières boisées
- 91E0 - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)

Aucun des habitats d'intérêt communautaire n'a été observée sur le site.

La ZCS compte 4 espèces communautaires :

Amphibiens :
- *Triturus cristatus* (Triton crêté)

Invertébrés :
- *Vertigo angustior* (Vertigo étroit)
- *Vertigo moulinsiana* (Vertigo des moulins)
- *Leucorrhinia pectoralis* (Leucorhine à gros thorax)
- *Euplagia quadripunctaria* (Ecaille chinée)

Aucune des espèces d'intérêt communautaire n'a été observée sur le site lors des prospections.

2.2 ZSC, FR2200379 – « Coteaux de l'Oise autour de Creil»

D'une superficie de 102ha, la zone Natura 2000 « Coteaux de l'Oise autour de Creil » est classée comme Zone Spéciale de Conservation (ZSC) depuis 2010. Cette dernière est localisée à 4,6 km au sud des limites de l'emprise du projet.

La zone est constituée d'un ensemble d'habitats à haute valeur patrimoniale. On y retrouve majoritairement des forêts caducifoliées sur des versants abrupts et des pelouses sèches et steppes.

Qualité et importance

L'intérêt floristique est parallèlement remarquable (diversité floristique du cortège submontagnard, deux espèces protégées, nombreuses espèces menacées).

Vulnérabilité :

L'état de conservation du site est médiocre, en raison de la proximité de l'urbanisation qui grignote peu à peu les espaces du système submontagnard. De plus, les conséquences d'une eutrophisation de contact et de la dynamique progressive naturelle qui fait régresser les surfaces de pelouses menacent à moyen et long terme le site. Néanmoins, il s'agit des derniers secteurs de versant calcaire de l'Oise non urbanisé sur Lutétien et des ultimes conditions mésoclimatiques submontagnardes de la vallée dans son parcours tertiaire. A noter encore, la vitalité exceptionnelle du Buis, qui suggère une probable spontanéité de l'arbuste en liaison avec le caractère thermo-montagnard du mésoclimat.

Habitats et espèces d'intérêts communautaires justifiant la désignation du site :

- 5110 - Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)
- 6110 - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alysso-Sedion albi
- 6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)
- 9130 - Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum
- 9180 - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion

Aucun des habitats d'intérêt communautaire n'a été observée sur le site.

La ZCS compte 2 espèces communautaires :

Chiroptères :
- *Myotis bechsteinii* (Murin de Bechstein)

Invertébrés :
- *Euplagia quadripunctaria* (Ecaille chinée)

Parmi ces espèces, aucune n'a été retrouvée sur le site.

2.3 ZSC, FR2200380 – « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » et ZPS, FR2212005 – « Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du Roi »

D'une superficie de 3 247,87 ha, la zone Natura 2000 « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » est classée comme Zone Spéciale de Conservation (ZSC) depuis 2015. Cette dernière est localisée à 7,8 km au sud des limites de l'emprise du projet. Elle est superposée à la ZPS « Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du Roi », d'une surface de 13615 ha, qui a été classée en 2006

Le **Massif des Trois Forêts** est un vaste complexe forestier de la couronne verte parisienne, regroupant les forêts d'Halatte, Chantilly et Ermenonville. Ce site est remarquable pour sa diversité d'habitats forestiers et péri forestiers (forêts, landes, pelouses acidophiles, rochers gréseux, prairies humides) sur des substrats variés.

Vulnérabilité :
L'état de conservation des ensembles forestiers proprement dits et des ensembles prairiaux reste relativement satisfaisant. Le massif subit une pression humaine (surtout touristique, ludique et immobilière) toujours accrue occasionnant des pertes d'espaces (parcs d'attraction, périphérie urbaine, sablières, réseau routier et autoroutier...) avec fragmentations et coupures de corridors par l'urbanisation linéaire périphérique, diverses eutrophisations et des prélèvements souvent massifs de plantes (jonquille notamment). Le maintien des mosaïques d'habitats interstitiels est quant a lui fortement précaire, soit suite aux abandons d'activités traditionnelles ou aux fluctuations des pâturages "sauvages" (lapins, cervidés), soit en conséquence des aménagements et de l'évolution des techniques de gestion.

Qualité et importance :
Les intérêts spécifiques sont en conséquence également de très haute valeur patrimoniale, notamment par la diversité et le nombre de taxons remarquables, la biogéographie (nombreuses espèces en limite d'aire croisées atlantique/continentale/ méridionale ou d'aire très fragmentée), la rareté (nombreux taxons menacés et en voie de disparition). Ces intérêts sont surtout :

- floristiques : 19 espèces protégées, environ 45 espèces menacées avec un exceptionnel cortège sabulicole ;
- entomologique : nombreux insectes menacés, dont une importante population d'Agrion de Mercure, odonate inscrit a l'annexe II ;
- mammalogique : présence d'une population de cervidés, de petits carnivores et de chauves-souris dont le Petit rhinolophe et le Murin de Bechstein inscrits a l'annexe II … ;
- herpétologique : avec 3 sites de reproduction du Triton crêté ;
- malacologique avec la présence des 2 Vertigos de l'annexe II.
- ornithologique : avifaune surtout forestière (notamment rapaces, Pics noir et mar), Martin pêcheur et Engoulevent d'Europe nicheurs

Enfin, on notera la présence de paysages originaux : chaos gréseux a bouleaux, lambeaux d'anciens systèmes pastoraux extensifs avec landes a Junipéraies, sables mobiles et dunes continentales, buttes témoins…

<u>Habitats et espèces d'intérêts communautaires justifiant la désignation du site :</u>

- 2330 - Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à Corynephorus et Agrostis
- 3110 - Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae)
- 3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea
- 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition
- 4010 - Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix
- 4030 - Landes sèches européennes
- 5130 - Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires
- 6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)
- 6230 - Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)
- 6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)
- 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
- 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)
- 7210 - Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae
- 7230 - Tourbières basses alcalines
- 9120 - Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)
- 9130 - Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum
- 9190 - Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur
- 91D0 - Tourbières boisées
- 91E0 - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)

Aucun des habitats d'intérêt communautaire n'a été observée sur le site.

<u>La ZPS comporte 12 oiseaux d'intérêts communautaires :</u>

Oiseaux :

- *Ixobrychus minutus* (Blongios nain)

- *Ciconia ciconia* (Cigogne blanche)
- *Pernis apivorus* (Bondrée apivore) (5 - 10 Couples)
- *Circus cyaneus* (Busard Saint-Martin)
- *Pandion haliaetus* (Balbuzard pêcheur)
- *Grus grus* (Grue cendrée)
- *Caprimulgus europaeus* (Engoulevent d'Europe)
- *Alcedo atthis* (Martin-pêcheur d'Europe)
- *Dryocopus martius* (Pic noir)
- *Lullula arborea* (Alouette lulu)
- *Lanius collurio* (Pie-grièche écorcheur)
- *Leiopicus medius* (Pic mar) (10 - 15 Couples)

Parmi ces espèces, la Bondrée apivore et le Pic Mar on été retrouvées sur le site de l'hôpital Villemin.

La ZSC comporte 12 espèces d'intérêt communautaire :

Mammifères :
- *Myotis bechsteinii* (Murin de Bechstein)
- *Rhinolophus hipposideros* (Petit Rhinolophe)

Amphibiens :
- *Triturus cristatus* (Triton crêté)

Poissons :
- *Cobitis taenia* (Loche de rivière
- *Cottus gobio* (Chabot commun)
- *Rhodeus amarus (*(Bouvière)

Invertébrés :
- *Vertigo angustior* (Vertigo étroit)
- *Vertigo moulinsiana* (Vertigo des moulins)
- *Euplagia quadripunctaria* (Ecaille chinée)
- *Lucanus cervus* (Lucane cerf-volant)
- *Coenagrion mercuriale* (Agrion de Mercure)

Plantes :
- *Dicranum viride* (Dicrane vert)

Parmi ces espèces, aucune n'a été identifiée sur le site, bien qu'il soit très probable que le Lucane cerf-volant soit présent.

3 ANALYSE DES INCIDENCES DU PROJET

Etant donné l'éloignement du périmètre du projet aux site Natura 2000 alentours, à savoir une distance de :
-2,6km de la ZSC « Marais de Sacy-le-Grand »
-4,6km de la ZSC « Coteaux de l'Oise autour de Creil »
-7,8km de la ZSC « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville »
-8,4km de la ZPS « Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du Roi » ;

Il est ici rappelé que les communes de Villers-Saint-Paul, Angicourt, Rieux représentent une rupture dans les continuités écologiques locales qui peuvent réduire les capacités de déplacement de la faune vers la zone d'étude.

Etant donné l'absence de représentation au sein de la zone d'étude des habitats d'intérêt communautaire recensés sur les zones Natura 2000 ;

Etant donné, à fortiori, l'absence sur la zone d'étude des espèces d'intérêt communautaire recensées dans les trois ZSC ;

Etant donné la présence sur le site de deux espèces d'intérêt communautaires (le Pic mar et Bondrée apivore) qui sont retrouvées dans la ZPS « Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du Roi » ;

Etant donné la présence dans la zone d'étude d'habitats favorables aux espèces présentes dans la ZPS, principalement liés aux milieux forestiers ;

Il est ici rappelé que ces habitats favorables seront conservés dans le projet par la sanctuarisation du boisement.

Etant donné la vocation du projet, consistant en la création de logements, et l'absence de travaux pouvant occasionner des perturbations sur une zone d'influence excédant quelques centaines de mètres ;

Etant donné l'évitement et la réduction des impacts sur les espèces faunistiques inscrites à la Directive européenne ;

Il est donc considéré que le projet aura des impacts nuls à négligeables sur les zonages Natura 2000 alentours,

Etant rappelé l'ensemble de ces éléments, l'analyse des incidences Natura 2000 du projet permet de conclure sur l'absence d'effets négatifs du projet sur les populations d'espèces d'intérêts communautaires identifiées au sein des formulaires standards de données des zones Natura 2000.

Le projet n'est pas susceptible d'engendrer des impacts significatifs sur la survie à long terme des populations des espèces visées par la Directive Habitats également observées sur le site.

Le projet n'engendre pas non plus d'impacts sur d'éventuels corridors écologiques liant les sites Natura 2000 alentours entre eux.

Ainsi, le projet n'est pas susceptible d'engendrer des impacts directs ou indirects, à court moyen ou long terme sur un site du réseau Natura 2000.